

Dans le cadre,  
de la semaine de la Laïcité  
qui a eu lieu  
du 7 au 14 décembre 2018,  
les CE1 CE2 ont travaillé  
en classe  
sur ce thème à partir  
de la Charte de la Laïcité  
simplifiée pour les élèves.  
Les enfants ont sélectionné  
les mots les plus  
importants pour eux,  
et par deux ils ont réalisé  
une illustration.



# Charte de la Laïcité à l'École

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

## La République est laïque - L'École est laïque



Article 1

La France est une République laïque et démocratique. Elle assure l'égalité devant la loi et respecte les croyances de tout le monde.



Article 2

L'État est neutre, cela signifie qu'il est séparé de toute conviction religieuse ou spirituelle.



Article 3

La laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire. Chacun peut s'exprimer librement dans le respect de l'autre.



Article 4

La laïcité concilie la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle a le souci de l'intérêt général et du vivre ensemble.



Article 5

La République assure le respect de tous les principes énoncés dans cette Charte, au sein des établissements scolaires.



Article 6

L'École protège les élèves de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.



Article 7

La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.



Article 8

A l'école, les élèves peuvent s'exprimer librement dans la limite du bon fonctionnement de l'École et du respect des valeurs républicaines.



Article 9

L'École rejette toutes les formes de violences et de discriminations. L'égalité entre filles et garçons y est garantie.



Article 10

Tous les personnels doivent faire connaître aux élèves et à leurs parents le sens et les valeurs de cette Charte. Ils doivent veiller à leur bonne application dans le cadre scolaire.



Article 11

Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions dans le cadre de leurs fonctions.



Article 12

Les enseignements sont laïques. Tous les sujets peuvent être abordés. La religion ou l'avis politique d'un élève ne l'autorise pas à s'opposer à un enseignement.



Article 13

On ne peut pas s'opposer aux règles applicables à l'École à cause de son appartenance religieuse.



Article 14

Le règlement intérieur est respectueux de la laïcité. Tous signes extérieurs manifestant une appartenance religieuse de manière excessive sont interdits.



Article 15

Tous ensemble, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

1 | La France est une République Indivisible, Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République organise la séparation de l'État et des religions.

2 | La République organise la séparation de l'État et des religions.

1 | La France est une République Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

LAÏCITÉ  
=  
LIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

PUBLIQUE EST

4 | La laïcité de la République assure la liberté de conscience et la fraternité de tous les citoyens.

la liberté



La République assure la liberté de conscience et la fraternité de tous les citoyens.

égalité  
fille / garçon



La République organise la séparation de l'État et des religions.

6 | Les élèves participent librement à l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

6 | Les élèves participent librement à l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire, en leur revêtant de la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.



LA NATION

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.



entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

à la connaissance des parents d'élèves.

• • L'ÉCOLE

que indivisible, Elle assure l'égalité sur son territoire, de tous les croyances.

LA RÉPUBLIQUE

de conscience à l'École et de ne pas croire en ses convictions, et dans les limites

TE D'ÉCOLE À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.



une République Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

LA

la liberté de conscience et la fraternité de tous les citoyens.

AR

La Na

1 | La France est une République Indivisible, Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques. Il n'y a pas

1 | La France est une République Indivisible, Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques. Il n'y a pas

1 | La France est une République Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle permet la libre expression de son opinion dans le respect de celles d'autrui et de l'ordre public.

CH



Marius et Maxime

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle protège de toute pression et de toute influence d'origine religieuse ou idéologique les libertés d'expression et de conscience. Elle ne peut être invoquée pour imposer ou empêcher des choix.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses.



### A L'ECOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle permet la libre expression de son opinion dans le respect de celles d'autrui et de l'ordre public.

CHA



6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle protège de toute pression et de toute influence d'origine religieuse ou idéologique les libertés d'expression et de conscience. Elle ne peut être invoquée pour imposer ou empêcher des choix.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses.



### A L'ECOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle permet la libre expression de son opinion dans le respect de celles d'autrui et de l'ordre public.

CHAR

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle protège de toute pression et de toute influence d'origine religieuse ou idéologique les libertés d'expression et de conscience. Elle ne peut être invoquée pour imposer ou empêcher des choix.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses.

1 | La France est une République Laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle permet la libre expression de son opinion dans le respect de celles d'autrui et de l'ordre public.

CHAR

La Nat